

Commission de la formation et de la vie universitaire
Séance du 26 février 2019

Délibération n°1
Portant approbation du **procès-verbal du 22 janvier 2019**

*Vu le code de l'éducation, et notamment son article L712-6-1,
Vu les statuts de l'université de Cergy-Pontoise,*

Considérant qu'il revient à la commission de la formation et de la vie universitaire d'approuver les procès-verbaux relatifs à ses réunions,

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire :

Vote

Nombre de membres en exercice : 31	Pour : 15
Nombre de membres présents : 11	Contre : 0
Nombre de membres représentés : 4	Abstention : 0
Membres absents et non représentés : 16	Non-participation : 0

Article 1er : approuve le procès-verbal de la CFVU du 22 janvier 2019.

Article dernier : La présente délibération sera transmise à la rectrice de l'académie de Versailles, Chancelière des universités, et entrera en vigueur à compter de sa publication.

Le président de la commission
de la formation et de la vie universitaire,



Patrick COURILLEAU

Transmis au rectorat le : 11 avril 2019
Publié le : 16 avril 2019